

—.K.C.—

RESIDENCE DU RUANDA
TERRITOIRE DE KIBUNGU

Kibungu, le 26 mai 1959.-

OBJET:

Requête obtention
ambulance.-

N° 2039 /T.P.8/02/P.-

KIBUNGO



1979

C.P.I. à Monsieur le Résident du
Ruanda à Kigali.-

C.P.I. à Monsieur le Vice-Gouverneur
Général, Gouverneur du Ruanda-Urundi
à Usumbura.-

L'ADMINISTRATEUR DE TERRITOIRE,
J. PETIT.-

S/c. de Monsieur le Résident du Ruanda
à Kigali.-

A Monsieur le Directeur du F.B.E.I.
au Congo Belge
à BUKAVU.-

Monsieur le Directeur,

Suite à votre lettre n° 524/PRG/B/GG/
SM. du 13 mai 1959, j'ai l'honneur de vous faire connaître
que l'Hôpital de Rwanamana est la propriété de la Chefferie
du Buganza-Sud.

Ses ressources lui permettraient
difficilement d'entretenir l'ambulance demandée et
moins de l'amortir et de la remplacer.

Veuillez agréer, Monsieur
l'assurance de ma considération très distinguée

L'ADMINISTRATEUR

J. PETIT..

FVR/SHD.-

FONDS DU BIEN-ÊTRE INDIGÈNE
AU CONGO BELGE

FONDS VOOR INLANDS WELZIJN
IN BELGISCH CONGO

OBJET
VOORWERP

Requête obtention
ambulance.

Annexe
Bijlage

2390 | Fo BEI / 41
19. 5. 59

/ Leopoldville, le BUKAVU, le 13 mai 1959--
/ B.P. 8932/

Nº 524/PRG/B/GG/S.M.
de

Monsieur l'Administrateur de Territoire,

Comme suite à votre 1809 du 6/5/59, j'ai l'honneur de vous confirmer les termes de ma lettre 371 du 1/4/59.

Dans ce cas l'Hôpital de Rwamagana deviendra propriétaire du véhicule et c'est à lui qu'encomberont les frais d'entretien, et les dépenses inhérentes y compris l'amortissement et le remplacement éventuel du véhicule.

Je me permets d'insister pour que la demande comprenne également les renseignements demandés par le dernier alinéa de ma lettre 371 précitée. Ces renseignements seront à vous fournir par le futur propriétaire du véhicule et devront être signés par lui.

Veuillez agréer, Monsieur l'Administrateur de Territoire, l'assurance de ma considération très distinguée.-

Pour le Directeur Régional, en voyage,
Le Directeur Régional-Adjoint,

F. VAN ROMPAEY.

A Monsieur l'Administrateur
du Territoire
de et à

K I B U N G U (Ruanda)

=====

R.Ph.

Résidence du Ruanda
Territoire de Kibungu

KIBUNGU, le 6 mai 1959.-

OBJET:

Requête obtention
ambulance.-

N° 1809 /T.P.8/02/P.-

A Monsieur le Directeur du F.B.E.I.

à

BUKAVU.-

Monsieur le Directeur,

Suite à votre lettre n° 371/PRG/B/GG/SM du 1 avril 1959, je vous serais reconnaissant de bien vouloir me renseigner sur les points ci-après :

- 1*. La circonscription indigène qui fait la demande doit-elle supporter toutes les dépenses incombant à l'emploi du véhicule (salaire-carburant-réparation-assurance, etc..) ?
- 2*. Cette circonscription doit-elle amortir et remplacer le véhicule lorsqu'il sera hors d'usage ?

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur,
l'assurance de ma considération très distinguée.-

L'Administrateur de Territoire,
J. PETIT.,

BUKAVU, le 1 avril 1959.
BESPOEDIGD
BXEX893ZX

OBJET
VOORWERP
Requête obtention
ambulance.

de
N° 371/PRG/B/GG/S.M.

Annexe
Bijlage

1781 | TP 8/02/AT
| 13/4/59

Monsieur l'Administrateur de Territoire,

Je suis au regret de devoir vous retourner la demande d'une ambulance introduite par Monsieur le Médecin-Directeur de l'Hôpital de Rwamagana.

Je me permets de rappeler le texte de la page 4 des annexes à ma lettre 1341 du 15/10/58 qui spécifie :

" E.- Propriété et localisation des ambulances.

" Lorsque le requérant, qui reste dans tous les cas la circonscription indigène, estime ne pouvoir emploier lui-même l'ambulance avec efficacité, il introduit la demande après accord avec l'institution qui dessert la formation médicale et autorise cette institution à constituer et à déposer le dossier auprès du F.B.I.-

" En ce cas, la convention accordant l'ambulance sera passée avec l'institution qui devient propriétaire du véhicule et en supporte les dépenses récurrentes ".

Il en résulte que la demande doit être introduite par la Circonscription Indigène intéressée quitte à autoriser l'Hôpital de Rwamagana comme il est dit dans le texte ci-dessus.

Au reçu de cette demande je demanderai à Monsieur le Vice-Gouverneur Général, Gouverneur du Ruanda-Urundi son accord pour l'inscription du subside au programme 1962 étant entendu que le programme 1961 est déjà au complet.

A Monsieur l'Administrateur
du Territoire
de et à

./..

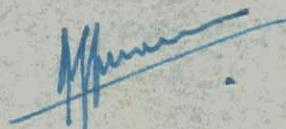
K I B U N G U.-

Comme il s'agit d'un véhicule ne s'occupant pas de consultations de nourrissons et ne bénéficiant donc pas de l'indemnité kilométrique qu'octroie le Gouvernement pour cette activité, je vous saurais gré de bien vouloir me faire connaître le mode qui sera employé pour l'amortissement et par après pour le remplacement du véhicule.

Veuillez agréer, Monsieur l'Administrateur de Territoire, l'assurance de ma considération très distinguée.-

Le Directeur Régional,

R. HOFFMANN.-



Médecin des Hôpitaux Assistant. -

Le Médecin de Secours
Pour Votre très favorable

Dr. S. LANGIE

Le requiert de la f. S. Stéphane

Fait à Nanterre, le 28/2/59

- 90) Le processus déclenche l'effacement et l'apparition du médecin de la colonie.
au S.D.I.
- 90) Un établissement de ville sans demander à d'autres personnes
au quartier à assurer les dépenses inhérentes
- 90) La réputation au caractère des malades "malades".
la réputation au caractère des malades "malades".
- 70) Poste d'attache : Nanterre
Le requérant s'enfonce à l'intérieur du village et à son

60) Installation du bureau de M. Le docteur particulières mentionnées

20) Transport des marchandises de bateau.

50) Illustration parue du quotidien

5 Informer : Alain-Louis apprends.

4 Informer : dont une partie

2 Informer : dont une partie

Pour l'hôpital : il déclenche

40) Installation ex situ au personnel Y effectuée.

30) Rythme des visites : huit

20) Disponibilité au cours de l'opération à visiter : huit

Présence moyenne hospitalière des seconds médecins :

Moyenne mensuelle des seconds médecins :

HOPITAL, 7080 NAMUR, Fondation "Président Paul Montebello"

10) Désignation :

Bureau pour l'obtention d'une convention collective régionale

ANNEXE

DR J. BONNETTE
HDP 7080 NAMUR

Nanterre, le 28/2/59

Document 18/08/1959

Hôpital 7080 MAMAGANA
Pr. J. B. TUNIER

A P E N D I C E

Recette pour l'obtention d'une permission d'absence

1^o) Mission :

HÔPITAL 7080 MAMAGANA. Fondation "Président Paul Fontainas
MAMAGANA".

Présence moyenne hospitalisée à 20 par jour
Moyenne annuelle de 1000 patients.

2^o) Précisant le rôle et les responsabilités du Médecin : Médecin

3^o) Avis du Médecin : Oui

4^o) Description de la maladie ou de l'accident : Maladie

Prise d'assurance sur la vie et la santé
Prise d'assurance sur la vie et la santé

5^o) Avis de l'assureur : Maladie

Il y a une demande de remboursement
Il y a une demande de remboursement

6^o) Remboursement au secteur : Le Médecin rembourse

7^o) Le Médecin a été informé : Le Médecin a été informé

Le Médecin a été informé que le patient a été admis dans un autre hôpital
Le Médecin a été informé que le patient a été admis dans un autre hôpital

8^o) Le Médecin a été informé de l'absence : Le Médecin a été informé

Fait à Mamanga le 18/08/1959

Le Dr. S. LANGIE, Médecin

Pour Avis très favorable
Le Médecin de Secteur
Dr. S. LANGIE

Schaft

Médecin des Hôpitaux Assistant.-

Rwamagana, le 28/1/59

HOP 7080 RWAMAGANA
DR J. BASTENIER

AMBULANCE

Requête pour l'obtention d'une camionnette ambulance

1°) Désignation :

HOPITAL 7080 RWAMAGANA, Fondation "Président Paul Fontainas
MATERNITE

Présence moyenne hospitalisés : 80 par jour
Moyenne mensuelle des accouchements :

2°) Dispensaires et Consultation de nourrissons à visiter: NEANT

3°) Rythme des visites : NEANT

4°) Désignation exacte du personnel y affecté.

Pour dispensaires à visiter : NEANT

Pour l'Hôpital : 1 Médecin

2 R^eligieuses: dont une Accoucheuse

dont une Infirmière

4 infirmiers diplômés

5 infirmier: Aide-infirmiers diplômés.

5°) Utilisation prévue du véhicule:

1°) Transport des Femmes enceintes en cours de travail

2°) Transport des Malades graves et éloignés.

6°) Estimation du nombre de Kilmètres parcourus mensuellement
600 kilomètres

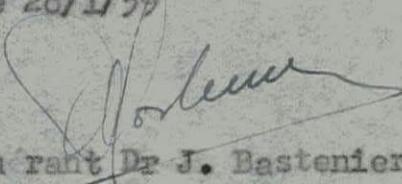
7°) Poste d'Attache : Rwamagana

Le requérant s'engage à l'entretien du véhicule et à son
affectation au transport des malades seulement.

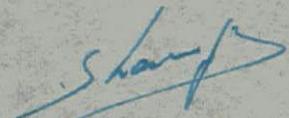
8°) Le requérant s'engage à assurer les dépenses inhérentes
au fonctionnement du véhicule sans demander d'autres subsides
du F.B.I.

9°) Le présent document est envoyé à l'approbation du Médecin
de la colonie.

fait à Rwamagana, le 28/1/59


le requérant Dr. J. Bastenier

Pour Avis très favorable
Le Médecin de Secteur
Dr. S. LANGIE



Médecin des Hôpitaux Assistant.-

HOP 7080 RWAMAGANA
DR J. BASTENIER

Rwamagana, le 28/1/59

AMBULANCE

Requête pour l'obtention d'une camionnette-ambulance

1°) Désignation :

HOPITAL 7080 RWAMAGANA, Fondation "Président Paul Fontainas"
MATERNITE

Présence moyenne hospitalisés : 80 par jour
Moyenne mensuelle des accouchements :

2°) Dispensaires et Consultation de nourrissons à visiter: NEANT

3°) Rythme des visites : NEANT

40) Désignation exacte du personnel y affecté.

Pour dispensaires à visiter : NEANT
Pour l'Hôpital : le Médecin

5°) Utilisation prévue du véhicule:

1^o) Transport des Femmes enceintes en cours de travail
2^o) Transport des Malades graves et éloignés.

6°) Estimation du nombre de Kilomètres parcourus mensuellement
600 kilomètres

7°) Poste d'Attaché : Rwanagana

Le requérant s'engage à l'entretien du véhicule et à son affectation au transport des malades seulement.

8°) Le requérant s'engage à assurer les dépenses inhérentes au fonctionnement du véhicule sans demander d'autres subsides du F.B.I.

9°) Le présent document est envoyé à l'approbation du Médecin de la colonie.

fait à Rwanagana, le 28/1/59

le requrant Dr J. Eastenier

Pour Avis très favorable
Le Médecin de Secteur
Dr. S. LANGIE

Médecin des Hôpitaux Assistant.-

R.Ph.

KIBUNGU, le 5 mars 1959.-

Résidence du Ruanda
Territoire de Kibungu

OBJET:

Requête obtention
ambulance.-

RC

No 986 /T.P.S/02/P.-

A Monsieur le Directeur du B.B.E.I.

à

KASONGO-

S/C. de Monsieur le Résident du Ruanda à KIGALI

Monsieur le Directeur,

J'ai l'honneur de vous transmettre sous ce
couvert, avec avis très favorable, une demande d'ambulance
pour l'hôpital de Rwamagana.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur,
l'assurance de ma considération très distinguée.-

L'Administrateur de Territoire,

J. PETIT.,

RH/MMC

FONDS DU BIEN-ETRE INDIGENE

Direction Régionale

B.P. 1.614 - BUKAVU.

BORDEREAU D'EXPEDITION N° 5/59.

N.B. UN exemplaire du présent bordereau doit être retourné à la DIRECTION REGIONALE du F.B.I.
BP.1.614-BUKAVU, document daté et signé pour réception s.v.p.-
*TP 8/02/1959
25/5/59*

Marques : Colis. : Nature de la marchandise : Destinataire

: Nombre : Genre :

Adresse : 1 (un) : vrac : Une plaque émaillée : Mr. l'A.T. à KIBUNGU
: : : pour l'école ména-
: : : DON du F.B.I. : gère de ZAZA
:

Total :

BUKAVU, le 13 mai 1959.-

Pour expédition,
Le Directeur Régional, Adjt.,
F. VAN ROMPAY

Reçu de la DIRECTION REGIONALE du F.B.I. BP.1.614-BUKAVU, les marchandises ci-dessus en parfait état ou avec les réserves suivantes :

Le Transporteur,

Le Destinataire,

*17/7/59
Lupin J*

7080 RWAMAGANA
DR J. BASTENIER

Ramagama, le 28/1/59

A M B U L A N C E

Requête pour l'obtention d'une camionnette-ambulance

1°) Désignation :

HOPITAL 7080 RWAMAGANA, Fondation " Président Paul Fontainas " MATERNITE

Présence moyenne hospitalisés : 80 par jour
Moyenne mensuelle des accouchements :

2°) Dispensaires et Consultation de nourrissons à visiter: NEANT

3°) Rythme des visites : NEANT

40) Désignation exacte du personnel y affecté.

Pour dispensaires à visiter : NEAHT

Pour l'Hôpital : 1 Médecin

2 Religieuses: dont une Accoucheuse

dont une Infirmière

4 infirmiers diplômés

5 infirmier: Aide-infirmiers diplômés.

5°) Utilisation prévue du véhicule:

1^o) Transport des Femmes enceintes en cours de travail
2^o) Transport des Maldes graves et éloignés.

6°) Estimation du nombre de Kilomètres parcourus mensuellement
600 kilomètres

7°) Poste d'Attaché : Rwamagana

Le requérant s'engage à l'entretien du véhicule et à son affectation au transport des malades seulement.

8°) Le requérant s'engage à assurer les dépenses inhérentes au fonctionnement du véhicule sans demander d'autres subsides du F.R.I.

9°) Le présent document est envoyé à l'approbation du Médecin de la colonie.

fait à Bwamagana, le 28/1/59

le reçu rant Dr J. Bastenier

Pour Avis très favorable
Le Médecin de Secteur
Dr. S. LANGIE

Médecin des Hôpitaux Assistant.-

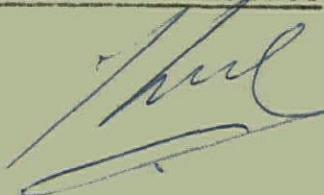
T.P.

TELEGRAMME OFFICIEL.

Adresse : SERVICE HYDROLOGIQUE F.B.I.B.P.100 ASTRIDA
KIGALI

Citation : N°~~14309~~ /H.J/SUITE DEPART MONSIEUR CHARLES
AVISONS QUE SOMMES EN POSSESSION DE FACTURES
IMPAYEES STOP 2 FACTURES FOURNIES MAZOUT STOP
2 FACTURES TRANSPORT MAZOUT STOP
MONTANT GLOBAL ETRE 6.030 FRS
PRIERE FAIRE NECESSAIRE LIQUIDATION FULLSTOP

Expéditeur:HABIMANA PREFET DE KIBUNGU.



TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI

RUANDA-URUNDI GEBIED

RESIDENCE DU RUANDA

TERRITOIRE DE KIBUNGU

KIBUNGU le 23 janvier 1959--
de(°) N° 358 /T.P.S/02/P.-

Réf. n° :

Annexe :
Bijlage :Objet :
Voorwerp :Ambulance F.B.E.I.
Kibungu.Copie pour information à Monsieur le Résident du
Ruanda à KIGALI.L'Administrateur de Territoire,
J. PETIT.,Note pour Monsieur le Gestionnaire du Garage
S.T.A. à KIGALI.

Je constate que :

1^a. lorsqu'il y a eu l'accident ambulance à Kabareno, vous avez rejeté la responsabilité de l'entretien et de la surveillance des véhicules S.T.A. sur moi.

Néanmoins vous ne m'avertissez pas des dates auxquelles cette ambulance doit se rendre à Kigali pour la revision mensuelle, mais bien le Médecin.

2^a. le Kilométrage mensuel de l'ambulance est limité à 2000Km mais depuis plusieurs mois vous n'avez pas réparé le compteur kilométrique.3^a. le changement de vitesse est cassé.4^a. le frein à mains ne fonctionne pas.5^a. un boulon de centre est casé et le train arrière se déplace--L'Administrateur de Territoire,
J. PETIT.,

TELEGRAMME ETAT

29/12/1958.

✓

Adresse: FOBEI BUKAVU

Citation: N° 4611 29/TP 8/02/M
REF VOTEL 157222 STOP
KMS PAROURUS 1958 ETRE 21574 FULLSTOP

TERRITOIRE

Expéditeur: Mr. l'Administrateur Territorial Assistant Kibungu.-

ATA

TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI

RUANDA-URUNDI GEBIED

Kibungu

, le 7 Janvier 1959.-
, de

(¹) N° 9

/S.M.-

SERVICE MEDICAL DE KIBUNGU.-

Réf. n° :

A Monsieur l'Administrateur du Territoire

Annexe :
Bijlage

à KIBUNGU.-

Objet :
Voorwerp

Rapport Annuel.-

Monsieur l'Administrateur,

J'ai l'honneur de vous communiquer les renseignements demandés par votre lettre n° 4136/T.P.8/02/M du 24 novembre 1958:-

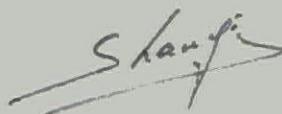
1°/ Journées d'Hospitalisation

Hôp.Kibungu	: 28.874.-
Disp.Rukoma	: 4.033.-
Disp.Nyarubuve	: 9.431.-
Disp.Gakenke	: 2.115.-

2°/ Consultations:

Disp.Kibungu	: 53.097.-
Disp.Rukoma	: 31.693.-
Disp.Gakenke	: 29.787.-
Disp.Nyarubuve	: 43.266.-

Le Médecin Directeur de l'Hôpital
Dr. S.LANGIE.-



(¹) Rappeler dans la réponse la date et le numéro — In het antwoord nummer en dagtekening vermelden.

FVR/MMC.-

BUKAVU, le 22 décembre 1958.

Nº 1.572/PRG/B/R.U.

OBJET: Rapport annuel
1958.

TELEGRAMME D' ETAT.

Adresse : TERRITOIRE KIBUNGU

Texte : 157222 PRIERE CABLER NOMBRE KMS PARCOURUS
1958 AMBULANCE FOBEI REMERCIEMENTS

FOBEI BUKAVU

FOBEI BP. 1614

B U K A V U . -

TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI

RUANDA-URUNDI GEBIED

SERVICE MEDICAL DE KIBURGU.-

Kibungu

, le
, de

6 Décembre 1953.-

(1) N° 164 15.M.-

Réf. n° :

A Monsieur l'Administrateur du Territoire

Annexe : à KIBURGU.-

Bijlage

Objet :
Voorwerp

Monsieur l'Administrateur,

Carte à votre lettre n° 4136/T.B.B/02/a
du 24 novembre demandant des renseignements pour le
T.B.I. de Bukavu, j'ai l'honneur de vous fournir ces
renseignements.:

1°.- Concernant la nombre de Kilomètres parcourus par
l'ambulance F.B.I. du 1er décembre 1957 au 30
novembre 1958.-

Le conducteur de l'ambulance est arrivé au Km 60.070,7
depuis le 1er juillet 1958. Ainsi réassag etant précis se peut
enc être fourni, seule une estimation approximative peut
être avancée. Toutes les sorties le route depuis le mois
de Mai ont été marquées et les distances estimées d'après
la carte. Pour ces 7 mois, l'ambulance F.B.I. a parcouru
12.571 Km. Le conducteur a fait de ces kilométrage parcourus
peut être estimé à 9.000 Km. -

Ce qui nous donne approximativement 21.571 Km
parcourus par l'ambulance du 1er décembre 1957 au 30
novembre 1958.-

2°.- Concernant le nombre total des journées d'hospita-
lisations et les consultations dans les hôpitaux et
dispensaire, (jusqu'au 1er décembre 1958) je suis au
regret de ne pouvoir vous fournir ces renseignements
avant une dizaine de jours.-

Le Médecin Directeur de l'Hôpital
Dr. S. LANGIE.-



SOCIÉTÉ DES MINES D'ÉTAIN

DU

RUANDA-URUNDI

«MINÉTAIN»

SOCIÉTÉ COLONIALE BELGE A RESP. LIMITÉE)

REGISTRE DU COMMERCE USUMBURA N. 1176

TÉLÉGR.: MINÉTAIN ASTRIDA

Astrida, le

P. B. no 81

Nombre de journées d'Hospitalisation
des 11 premiers mois pour 1958 : 27.609

controlé Dr J. bastenier

L.K.C.-

RESIDENCE DU RUANDA
TERRITOIRE DE KIBUNGU

Kibungu, le 24 novembre 1958.-

OBJET:

Rapport annuel..-

M
/

No 4136 /T.P.8/02/M.-

A Monsieur le Médecin de Secteur
de

KIBUNGU .-

Monsieur le Médecin,

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir me fournir les renseignements me demandés par la Direction Régionale du F.B.I. à Bukavu, par sa lettre n° 1.398/PRG/B/R.U. du 3 novembre 1958.

1^{er} - Le nombre de kilomètres parcourus par l'ambulance F.B.I. du 1er décembre 1957 au 30 novembre 1958.

2^{me} - Le nombre total des journées d'hospitalisation et des consultations dans les hôpitaux et dispensaires (jusqu'au 1er décembre 1958).

Je vous saurais gré si vous pouviez me fournir ces renseignements pour le 5 décembre 1958.-

POUR L'ADMINISTRATEUR DE TERRITOIRE,
en route.
L'ADMINISTRATEUR TERRITORIAL ASSISTANT,
MULLER, N.E.-

FVR/SHD.-
FONDS DU BIEN-ETRE INDIGENE
DIRECTION REGIONALE
DE BUKAVU.

BUKAVU, le 3 Novembre 1958.-

N* 1.398/PRG/B/R.U.

OBJET : Rapport annuel.

X.
TP 8/02 / RPT
4008 / 17.11.58

A tous les bénéficiaires de subsides F.B.I.

Monsieur l'Administrateur de Territoire,

J'ai l'honneur d'attirer votre bien-veillante attention sur la nécessité de fournir au F.B.I. les renseignements suivants :

- 1*) le nombre de kilomètres parcourus par l'ambulance F.B.I. du 1/12/57 au 30/11/58;
- 2*) pour le 1er décembre : un rapport *très succinct* sur le fonctionnement des maternités (nombre total naissances, consultations pré-natales et de nourrissons); hôpitaux et dispensaires (nombre total journées hospitalisation et consultations); écoles (nombre total d'élèves);
- 3*) copie du rapport adressé au Service de l'Enseignement au sujet des établissements scolaires subsidiés par le F.B.I.-

Je vous prie d'agrérer, Monsieur l'Administrateur de Territoire, l'assurance de ma considération très distinguée.-

Pour le Directeur Régional, en tournée,
Le Directeur Régional-Adjoint
F. VAN ROMPAEY.-

A Monsieur l'Administrateur
du Territoire
de et à

K I B U N G U.-

TERRITOIRE DU RUANDA URUNDI .

KIGALI. LE 28/I/59.

GARAGE PRINCIPAL T.P.M. KIGALI.

NR. 032/01/9/INSPECT.

REF. V.L.NR.358/T.P.8/02/P.
DU 23/I/59.

OBJET : AMBULANCE .

A Monsieur L'Administrateur de Territoire
de et a KIBUNGU .

C.P.I. A Monsieur Le Resident du RUANDA a KIGALI.

355

TP 8/02/AT-
2/2/59

Monsieur L'Administrateur ,

Suite à votre lettre dont référence en marge , j'ai l'honneur de porter à votre connaissance les faits suivants .

1) Votre remarque que j'aurais "rejeté ma responsabilité sur vous concernant l'ambulance est tout à fait déplacé . Les responsabilités sont clairement établis pour chacun par l'ancien règlement S.T.A. et renouvelé par le règlement de la MECANISATION T.P. émanant de LEOPOLDVILLE

2) Il est exact que , par une erreur de mon clerc la lettre a été seulement adressée au médecin & alors qu'en réalité elle vous était destinée avec copie pour information a l'Hôpital . d'ailleurs il y avait eu également erreur dans les dates d'inspection de l'ambulance; raison pour laquelle je lui avais fait recommencer la lettre corrigeant ainsi les deux erreurs . Par inadvertance la lettre erronée a été envoyé , comme il apparaît en ce jour , et celle corrigé a été classé au lieu de vice-versa . Je vous prie de bien vouloir m'excuser pour cette erreur .

3) Le Kilométrique du véhicule a été réparé lors de l'inspection du mois de novembre '58 , un nouveau cable a été placé dans la gaine , alors le kilométrique marchait , a la dernière inspection toutefois , le chauffeur m'a signalé que l'aiguille marquait mais non le compteur numérique . Un nouveau compteur a été commandé a Usumbura ; tout laisse croire que la pièce est difficilement trouvable vu l'age du véhicule (Neuf ans)

4) Lors du passage du chauffeur a KIGALI vendredi passé , il nous a signalé les pannes dont mention dans vos paraphes 3-4-et 5 . Samedi avec le courrier je ai envoyé un mécanicien pour effectuer la réparation qui a eu lieu d'après ce qu'il m'a dit au retour , lundi 26 courant.

5) La difficulté d'obtenir encore des rechanges pour ce véhicule de 1950 , a été une des principales raisons de ma proposition de déclassement réjecté pour la seconde fois auprès de mon Chef direct et rejeteé a deux reprises .

Le Gestionnaire T.P.M. KIGALI.

STEBEN A.

KIGALI. Le 13/1/59.

garage principal T.P.M. KIGALI.

NR. 010/01/59.

A Monsieur L'Administrateur de Territoire
de et à KIBUNGU .

C.P.I. A Monsieur Le Medecin-Directeur de l'HOPITAL
de et à KIBUNGU .

Monsieur L'Administrateur ,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance
que le véhicule A 78057 - Ambulance - Ford , sera inspecté aux
dates suivantes dans le courant de l'année 1959 au garage T.P.M.
de KIGALI.

MARDI - 20 - JANVIER .
 " - 17 - FEVRIER .
 " - 24 - MARS .
 " - 21 - AVRIL .
 " - 19 - MAI .
 " - 23 - JUIN .
 " - 28 - JUILLET .
 " - 25 - AOUT .
 " - 22 - SEPTEMBRE .
 " - 27 - OCTOBRE .
 " - 24 - NOVEMBRE .
 " - 22 - DECEMBRE .
 " - 26 - JANVIER 1960.

- Aucun autre véhicule ne sera mis à votre disposition ce jour là .
- Le véhicule doit se trouver au garage la veille dans le courant de l'après-midi , afin qu'il puisse être procédé à son nettoyage .
- La remise de la date d'inspection autre que celle prescrite provoquera une prolongation d'immobilisation au garage; de plus , le chauffeur ou utilisateur du véhicule devra répondre à une demande d'explication pour ne s'être conformé au programme du cycle d'inspection imposé . - Le carnet de bord gris , accompagnera le véhicule , toute imperfection ou défaut au véhicule seront signalés par le chauffeur .

Le Gestionnaire T.P.M. KIGALI.
SIEBEN A.

